



PAYS DU SUNDGAU

PETR DU PAYS DU SUNDGAU

PROCÈS VERBAL CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 24 juin 2026
Salle des Hussards – CeA
ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de Monsieur Denis NASS, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 34

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Patrick BAUR, Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Dominique BRUNNER, Madame Nathalie FREYBURGER, Monsieur Franck GRANDGIRARD, Madame Claire GRAVEY, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Monsieur Nicolas KRESS, Madame Céline MARTINEAU, Monsieur Denis NASS, Monsieur Stéphane PONCET, Madame Anne PROB, Monsieur Francis ROBISCHUNG, Madame Bernadette SCHLIENGER, Monsieur Bernard SUTTER, Monsieur Laurent WIEST, Monsieur Jean-Michel ZINCK, Monsieur Patrick WILHELM.

Communauté de Communes du Sundgau

Monsieur Laurent AUVRAY, Madame Doris BRUGGER, Monsieur Gilles FREMIOT (*Présent jusqu'au point III.*), Monsieur Matthieu HECKLEN, Monsieur Pierre HUBLER, Monsieur Yves KELLER, Madame Isabelle METERY, Monsieur Eddy PINGENAT, Madame Sylvie RENGER, Madame Régine RENTZ, Monsieur Patrick RIEGERT, Monsieur Philippe RUF, Monsieur Raphaël SCHMIDLIN, Madame Sophie SCHOENIG, Monsieur Stéphane STALLINI, Madame Nathalie TISCHMACHER, Monsieur Roger WENDLING.

Excusés : 2

Communauté de Communes du Sundgau

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD et Monsieur Christian SUTTER

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 0

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Mme Mélisande CHABANEL, M. Arnaud CHAUVET, M. Sébastien KERN, Madame Laetitia PAJOT et M. David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance à 18h45. Il remercie les Délégués présents pour ce Conseil Syndical du Pays du Sundgau.

Le Président rappelle que les séances mixtes réunissant la Conférence des Maires et le Conseil Syndical ont pour objectif d'associer l'ensemble des communes aux débats. Il précise que ce format ponctuel est organisé deux à trois fois par lorsque les sujets portent sur des étapes clefs de démarches structurantes pour le territoire ou que des intervenants extérieurs présentent un thème particulier.

Il indique à ce titre que des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) interviendront au cours de la séance afin de présenter les enjeux liés au vieillissement de la population ainsi que la stratégie

mise en œuvre pour adapter l'urbanisme, l'offre de services et les équipements à cette évolution démographique. Il souligne que ces enjeux sont également pris en compte dans les projections du SCoT.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

- I. Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- II. Mobilisation de nouveaux Fonds Européens pour le développement du territoire du Sundgau**
 - 1. Information :** Dépôt d'une candidature au programme « IMPACT » mis au concours par l'OCDE
 - 2. Délibération :** Dépôt d'une demande de concours communautaire au programme INTERREG Rhin Supérieur pour financer la phase d'expérimentation des lignes express et de la Largue
- III. Projets cyclables**
 - 1. Information :** Point d'étape slowUp Alsace Sundgau
 - 2. Délibération :** Participation financière du Pays du Sundgau aux dépenses nécessaires à l'organisation du slowUp Alsace Sundgau
 - 3. Délibération :** Participation financière aux dépenses de l'association Sundgo vélo Solidaire
- IV. Projet Alimentaire Territorial : proposition d'organiser un marché de Noël des producteurs locaux**
- V. Point d'information : accompagnement au développement des projets d'autoconsommation collective**
- VI. Fonctionnement de la structure**
 - 1. Délibération :** Désignation de deux membres pour siéger aux instances de l'AFUT
 - 2. Délibération :** Dépôt de dossier – Subvention Ingénierie Territoriale 2026 de la Région Grand Est
 - 3. Délibération :** Adoption du règlement budgétaire
 - 4. Délibération :** Participation financière à la protection sociale complémentaire
 - 5. Délibération :** Revalorisation temporaire de la valeur faciale des titres restaurant et du montant de la participation employeur.
 - 6. Délibération :** Mise à jour du Tableau des Effectifs
- VII. Présentation de la démarche « Ambition Bien vieillir » par la Collectivité européenne d'Alsace**

I. Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 10 juin 2026.

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026.

II. Mobilisation de nouveaux Fonds Européens pour le développement du territoire du Sundgau

- 1. Information :** Dépôt d'une candidature au programme « IMPACT » mis au concours par l'OCDE

Le Président présente le projet **IMPACT**, porté conjointement par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et la Commission européenne, visant à renforcer la coopération transfrontalière entre territoires européens à travers la sélection de trente territoires pilotes.

Il rappelle que ce dispositif est ouvert aux États membres de l'Union européenne, aux pays candidats à l'adhésion, ainsi qu'à la Suisse, à la Norvège, à l'Andorre, au Liechtenstein, à la Moldavie et à l'Ukraine.

Il précise que l'appel à manifestation d'intérêt a été identifié par les équipes du Pays du Sundgau, à l'occasion d'une journée de travail organisée à l'Euro-Institut de Kehl, et souligne que le projet s'appuie sur les principes du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL), similaires au programme LEADER.

Il rappelle notamment que cette démarche repose sur une gouvernance associant acteurs publics et privés, l'élaboration locale d'une stratégie de développement transfrontalière et l'accompagnement financier de projets une fois que le programme est mis en place.

Le Président indique que la candidature portée a pour avantage l'expérience acquise par le Pays du Sundgau en matière de coopération transfrontalière, notamment à travers le projet Sundgomobich, ainsi que sur son expérience de gestion du programme LEADER, porté sans interruption depuis 1991.

Il présente les principaux objectifs poursuivis :

- capitaliser sur les projets transfrontaliers existants et renforcer les partenariats avec le Canton du Jura ;
- transposer l'expérience du territoire en matière de DLAL à l'échelle transfrontalière afin de diversifier les dispositifs d'accompagnement des acteurs locaux ;
- inscrire davantage le territoire dans une dynamique de développement intégrant sa dimension frontalière ;
- démontrer le dynamisme des territoires ruraux et défendre la pérennisation des programmes européens tels que LEADER dans la perspective de la programmation 2028-2034.

Le Président expose les différentes étapes de la candidature. Il rappelle que des premiers échanges avaient été engagés avec la République et Canton du Jura, l'ADIRA et l'Office de Tourisme du Sundgau début mars.

À la demande du Canton du Jura, le Pays du Sundgau s'est rapproché d'une structure suisse disposant d'un fonctionnement institutionnel plus proche du PETR que le Canton, à l'instar d'un Syndicat de Communes. Malgré le dépassement de la première échéance fixée par l'OCDE et la Commission européenne au 10 avril 2026, les échanges engagés avec l'OCDE et les candidatures d'autres territoires transfrontaliers rejetées par le jury ont permis d'envisager une seconde vague de dépôt de dossiers.

C'est dans ce contexte que le Pays du Sundgau a pris contact avec le Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SidP) qui a tout de suite manifesté un intérêt pour déposer une candidature commune avec le Pays du Sundgau. Une candidature conjointe entre le Pays du Sundgau et le SidP a ainsi été déposée le 8 juin, avec le soutien de la République et Canton du Jura, de la Collectivité européenne d'Alsace, de l'ADIRA et de l'Office de Tourisme du Sundgau.

Le Pays du Sundgau a répondu le 8 juin dernier à l'Appel à manifestation d'intérêt pour le projet IMPACT, en partenariat avec le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP).

Objectifs du projet :

- Bénéficier de l'accompagnement d'experts du « Développement Local mené par les Acteurs Locaux et de la coopération transfrontalière ;
- Co-construire une stratégie de développement local partagée entre le Pays du Sundgau et le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy ;
- Aligner la stratégie de développement local transfrontalière avec les sources de financement disponibles.

Axes de collaborations envisagées (à affiner si le partenariat transfrontalier est retenu) :

- ❖ Mobilités durables, en lien notamment avec les flux pendulaires transfrontaliers ;
- ❖ Économie et emploi, marché du travail, formation ;
- ❖ Nature et environnement, corridors écologiques ;
- ❖ Culture, patrimoine, attractivité territoriale.

À ce stade, le territoire est présélectionné (entretien avec l'OCDE le 24/06 afin de préciser certains éléments de la candidature).

Enfin, le Président remercie M. Gilles FREMIOT pour son implication dans le soutien apporté par la Région Grand Est au dossier auprès de l'OCDE, ainsi que M. Christian DEBEVE, Président de la Commission Relations internationales, Europe et Transfrontalier de la Région Grand Est, pour son appui à la candidature commune du Pays du Sundgau et du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy.

2. **Délibération** : Dépôt d'une demande de concours communautaire au programme INTERREG Rhin Supérieur pour financer la phase d'expérimentation des lignes express et de la Largue

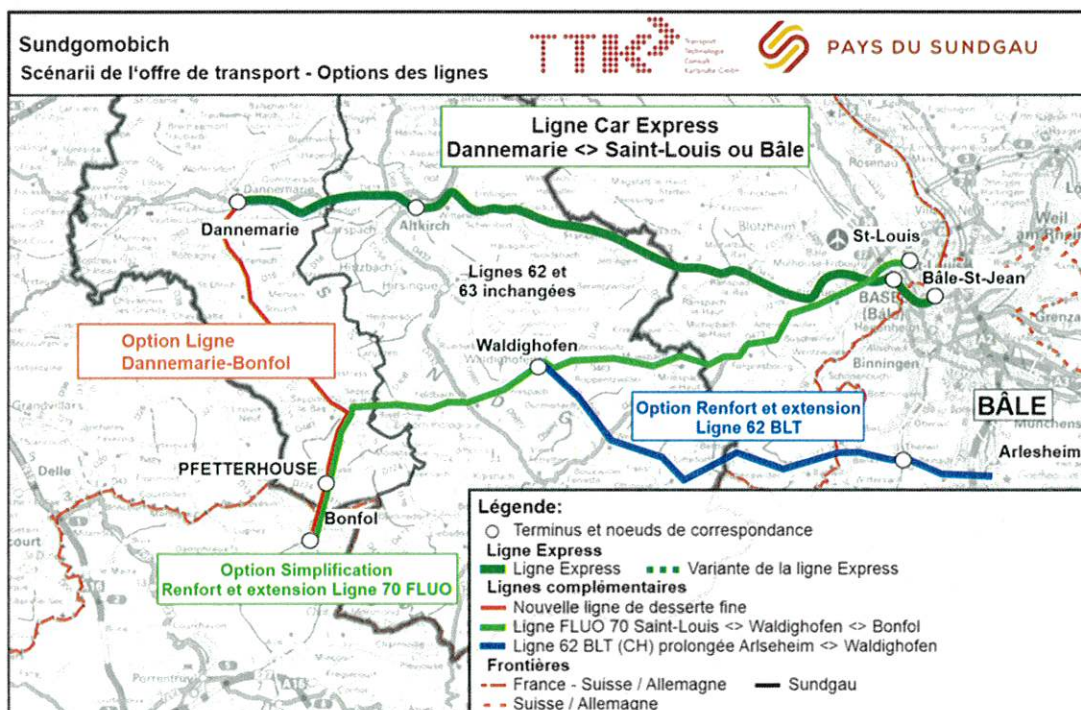
Monsieur Gilles FREMIOT, Vice-Président en charge des Mobilités, rappelle que le projet **Sundgomobich** est un projet de mobilité transfrontalière visant notamment au développement de nouvelles lignes de transport en commun par bus. Il indique que ce dossier a été engagé lors du précédent mandat par Madame Marie-Cécile LEY, Vice-présidente en charge des mobilités sur le précédent mandat, et en collaboration avec les équipes du Pays du Sundgau. Il précise que le mandat actuel a pour objectif d'entrer dans la phase opérationnelle de mise en œuvre du projet. À cette occasion, il remercie le Président pour la confiance qui lui est accordée dans le suivi de ce dossier.

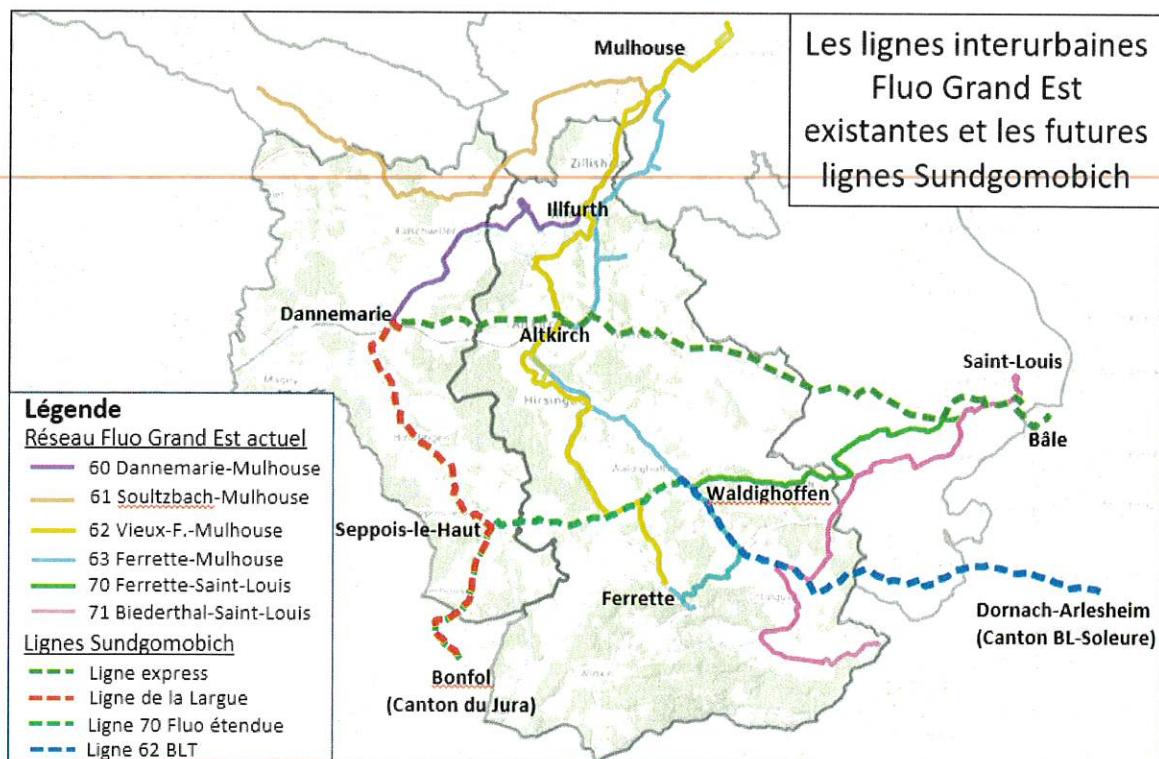
Il présente ensuite les grandes lignes du projet et ses principaux objectifs.

✓ Rappel des résultats de la démarche SUNDGOMOBICH – volet 1

Un réseau de 4 lignes nouvelles

- Création d'une **ligne de car express** entre **Dannemarie Gare** et **Bâle Saint-Jean Gare** (CH) via Altkirch et Saint-Louis (mise en service pour septembre 2027),
- Retour d'une **ligne de bus régulière** dans la vallée de la Largue entre **Dannemarie** et **Bonfol** (CH) (mise en service pour septembre 2027),
- **Extension et re-cadencement d'une desserte à l'heure** sur la **ligne Fluo 70** qui desservira le Sundgau en reliant **Bonfol** (CH) et **Saint-Louis Gare** via **Waldighofen** (mise en service pour septembre 2029 lors du renouvellement du marché des lignes scolaires et interurbaines régionales),
- **Prolongement de la ligne 62 des Baseland Transport** (BLT) entre **Biel-Benken** (CH) et **Waldighofen** via **Leymen** et **Oltingue** (mise en service pour le 11 décembre 2028).





Monsieur Gilles FREMIOT rappelle que les nouvelles lignes de transport ont vocation à desservir le territoire du Pays du Sundgau et à répondre aux besoins de déplacement de ses habitants, tout en renforçant les connexions transfrontalières et vers les agglomérations voisines.

✓ **Demande de financement SUNDGOMOBICH – volet 2**

- **Coûts d'exploitation** de la ligne de Car Express Dannemarie-Bâle et de la ligne de la Largue Dannemarie-Bonfol pour une durée de 22 mois, soit du 1er septembre 2027 au 30 juin 2029 ;
- **Frais de communications** (promotion des lignes, création de l'identité visuelle de la ligne express, sensibilisation en entreprise et structures de services, outils de communication), porté par le Pays du Sundgau en lien avec les partenaires ;
- **Frais de personnels** du temps agent concerné.

Catégorie de coûts	Nature de la dépense	2026	2027	2028	2029	Montant total
1. Frais de personnel	1,75 ETP (Pays du Sundgau) sur 3 ans	48 100 €	99 200 €	102 200 €	51 100 €	300 600 €
2. Frais administratifs et de bureau	Forfait lié aux frais de personnels (15%)	7 215 €	14 880 €	15 330 €	7 665 €	45 090 €
3. Frais de déplacement et d'hébergement	Forfait lié aux frais de personnels (15%)	7 215 €	14 880 €	15 330 €	7 665 €	45 090 €
4. Compétences et services externes	Coûts d'exploitation Ligne Express (du 01/09/2027 au 30/06/2029 - 22 mois)	-	667 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	3 667 000 €
	Coûts d'exploitation Ligne de la Largue (du 01/09/2027 au 30/06/2029 - 22 mois)	-	154 000 €	462 000 €	231 000 €	847 000 €
	Promotion, communication, publicité Création de l'identité graphique Car Express + éléments communications (habillage car, arrêts, flyers, affiches, réseaux, etc.)	-	19 000 €	5 000 €	5 000 €	29 000 €
	Traiteur - inauguration des lignes	-	1 000 €	-	-	1 000 €
6. Frais de préparation	Frais de montage du dossier (forfait)	32 800 €	-	-	-	32 800 €
7. Frais de clôture	Frais d'après-projet (forfait)	-	-	-	11 000 €	11 000 €
TOTAL des dépenses		95 330 €	969 960 €	2 599 860 €	1 313 430 €	4 978 580 €

Monsieur Gilles FREMIOT précise que le montant de **5 millions d'euros** revêt une importance particulière, puisqu'il correspond au plafond des dépenses éligibles au financement du programme Interreg par projet.

Plan de financement par partenaires							
Partenaires	2026	2027	2028	2029	Montant total	% total du projet	
FEDER	47 665 €	440 249 €	1 150 736 €	582 118 €	2 306 517,50 €	46,3%	
Région Grand Est	-	360 769 €	1 081 806 €	540 903 €	2 074 227,50 €	41,7%	
Canton de Bâle-Ville	Département de la présidence (Präsidialdepartement)	-	5 880 €	17 639 €	8 819 €	32 337,90 €	0,6%
	Département des travaux publics et des transports (Bau- und Verkehrsdepartement)	-	23 518 €	70 555 €	35 278 €	129 351,60 €	2,6%
Canton du Jura	-	1 533 €	4 600 €	2 300 €	8 433,20 €	0,2%	
Confédération Suisse - IKRB		35 531 €	106 594 €	53 297 €	195 422,30 €	3,9%	
Pays du Sundgau	47 665 €	79 480 €	68 930 €	41 215 €	232 290,00 €	4,7%	
TOTAL	95 330 €	946 960 €	2 500 860 €	1 263 930 €	4 978 580,00 €	-	

À la suite de la présentation des coûts prévisionnels du projet, Monsieur Gilles FREMIOT présente le plan de financement qui précise la partie recettes de Sundgomobich. Il précise que la Région Grand Est participe au financement des coûts d'exploitations des lignes express et de la Largue à hauteur de **41,7 %**, alors que son taux d'intervention est habituellement plafonné à **37 %** pour les projets de mobilité. Il explique que ce taux majoré a pu être obtenu grâce aux discussions entre la Région et les collectivités locales du Sundgau, à la pertinence de ces lignes, et il souligne l'effort particulier de la Région sur ce dossier.

Il rappelle également que le programme Interreg permet de financer à hauteur de 50% les coûts d'exploitation la ligne de car express et de la Largue jusqu'en juin 2029. Durant cette période de test, le Pays du Sundgau devra contribuer à rechercher une forme de pérennité financière du dispositif, notamment par la communication auprès des salariés des entreprises pour optimiser la fréquence du bus et les recettes commerciales.

Il précise que le Comité de Suivi (instance de validation de l'attribution du cofinancement européen) du programme se réunira le jeudi 9 juillet 2026 pour statuer définitivement sur l'éligibilité du dossier Sundgomobich.

La suite :

- Le **lancement du marché public (par la Région Grand Est) des lignes Express et de la Largue** est prévu pour le mois de novembre 2026. Le travail de rédaction de ce dernier (comprenant deux lots, un par ligne) a déjà commencé dans le cadre d'un groupe de travail Région Grand Est-Pays du Sundgau ;
- Portage par le Pays du Sundgau de la stratégie de communication en lien avec les partenaires. Il sera en charge du **lancement d'un appel d'offres** pour la création d'une identité propre à la ligne, notamment la charte graphique. Cet appel d'offres sera lancé en janvier 2027.
- **Travail sur la pérennisation financière des lignes à travers l'inscription de ces dernières dans les plans programmatiques des partenaires**, à savoir :
 - L'ÖV-Programm du Canton de Bâle-Ville pour la période 2029-2032 : ligne Express Sundgau-Bâle ;
 - L'ÖV-Programm du Canton de Bâle-Campagne pour la période 2029-2032 : ligne BLT 62 qui sera lancé le 11 décembre 2028 ;

- L'inscription des lignes expérimentées (ligne express et de la Largue) et la ligne Fluo 70 dans le renouvellement du marché global de la Région Grand Est des lignes scolaires et interurbaines sur le périmètre sud Alsace à partir de septembre 2029 et pour une durée de 7 ans.

Le Président remercie Monsieur Gilles FREMIOT pour sa présentation. Il rappelle que ces lignes de transport n'ont pas uniquement vocation à relier le Sundgau à la Suisse, mais également à améliorer les déplacements internes au territoire. Il souligne qu'il s'agit d'une véritable opportunité pour les habitants du Sundgau.

Madame Céline MARTINEAU souhaite connaître le taux de fréquentation prévisionnel des futures lignes ainsi que les éléments ayant permis d'établir ces estimations.

Monsieur David RIGOULOT indique que les prévisions reposent sur un objectif de couverture des dépenses d'exploitation par les recettes de l'ordre de 20 % dans un premier temps. Il précise que ce taux devrait progresser pour atteindre 32 % au bout de sept années d'exploitation, un niveau supérieur à la moyenne observée en France, généralement comprise entre 11 % et 14 %. Il indique que le car express sera la ligne interurbaine la plus fréquentée du Haut-Rhin opérée par la Région Grand Est dès son lancement compte tenu du potentiel voyageur étudié.

Monsieur Arnaud CHAUVET, chargé de la coordination du projet au sein du Pays du Sundgau, complète ces éléments. Il indique que l'étude de fréquentation prévoit environ 455 voyageurs par jour, soit près de 115 000 voyageurs par an. Il précise que ces estimations reposent sur une enquête téléphonique réalisée auprès d'environ 1 % de la population sundgauvienne, complétée par des données statistiques portant sur les flux domicile travail. Il rappelle que ces projections demeurent des estimations et justifient la mise en place d'une phase expérimentale de deux ans. Cette période permettra d'évaluer les usages réels et, le cas échéant, d'adapter l'offre. Il souligne également que la réussite du projet reposera en partie sur une communication importante afin de favoriser son appropriation par les usagers.

Madame Céline MARTINEAU demande quelle solution est envisagée pour financer les lignes à l'issue des 2 ans d'expérimentation, couverte par les fonds européens Interreg ?

Monsieur David RIGOULOT rappelle que les fonds européens financent **50 %** du projet Sundgomobich durant les deux premières années d'exploitation. Il précise qu'à l'issue de cette période, cette part devra être compensée. Il indique toutefois que les recettes d'exploitation générées durant les deux premières années n'ont pas été intégrées au plan de financement et constitueront donc une ressource supplémentaire. Il ajoute que la progression constante du nombre de travailleurs frontaliers laisse envisager une hausse significative de la fréquentation. Il précise néanmoins qu'il demeure difficile de produire des projections définitives en l'absence de référence sur un axe où aucune offre de transport existe actuellement.

Le Président souligne que ce projet comporte une part de risque inhérente à toute innovation. Il rappelle que le Pays du Sundgau a souhaité sécuriser cette phase de lancement grâce à un financement Interreg sur les deux premières années d'exploitation. Il estime que ce projet répond à un besoin identifié tant par les partenaires financiers que par le territoire et insiste sur le rôle des élus dans sa promotion afin d'encourager son utilisation.

En réponse à une question portant sur la fréquence des dessertes, Monsieur Arnaud CHAUVET indique que 29 allers-retours quotidiens sont prévus. Il précise que les véhicules circuleront toutes les 30 minutes aux heures de pointe (le matin entre 5h00 et 9h00 ainsi que de 16H00 à 19H00) et **toutes les heures** le reste de la journée. Selon lui, cette fréquence constitue un niveau de service élevé, de nature à rendre l'offre particulièrement attractive.

Madame MARTINEAU s'interroge sur la capacité du projet à convaincre les travailleurs frontaliers de délaissier leur véhicule personnel au profit des transports en commun.

Le Président répond qu'aucune certitude ne peut être apportée à ce stade, mais qu'il existe une évolution des pratiques de mobilité, notamment auprès des jeunes actifs. Il rappelle également que les conditions de stationnement deviennent de plus en plus contraignantes dans l'agglomération bâloise. Il cite l'exemple de Genève, où des projets comparables avaient suscité des interrogations avant de devenir des éléments essentiels de l'offre de mobilité.

Interrogé sur le temps de trajet comparé à celui effectué en voiture, Monsieur le Président indique que le temps de parcours en bus est estimé à environ 20 % de plus que le trajet en véhicule individuel, soit un coefficient de 1,2, considéré comme bon pour un service de cette qualité. Il ajoute que les services à bord de la ligne Express permettront aux travailleurs pendulaires de commencer leur travail à bord du véhicule car le wifi, des tablettes et des prises de courant seront installés. Le temps de trajet ne sera donc pas du temps de perdu contrairement à un trajet en voiture individuelle.

Monsieur Arnaud CHAUVET précise par ailleurs que plus de 30 % des déplacements prévus concernent des trajets internes au Sundgau. Il cite notamment les liaisons Dannemarie - Altkirch ou encore Tagsdorf – Leclerc d'Altkirch pour illustrer l'intérêt du projet au-delà des seuls déplacements transfrontaliers. Selon lui, la fréquence des dessertes contribuera également à développer ces déplacements de proximité.

Monsieur David RIGOULOT ajoute qu'un essai réalisé aux heures de pointe a permis de relier Dannemarie à la gare Saint-Jean de Bâle en **1 h 02**.

Monsieur Gilles FREMIOT conclut en soulignant que la réussite du projet reposera sur une communication efficace ainsi que sur un niveau de service comparable à celui offert par l'automobile. Il précise que des bilans intermédiaires permettront, si nécessaire, d'adapter l'offre de transport. Il rappelle enfin que ce projet s'inscrit dans une offre globale de mobilités développée par le Pays du Sundgau.

En conclusion de ce point, Monsieur Denis NASS remercie et félicite les équipes du Pays du Sundgau pour leur implication et le travail réalisé dans la conduite de ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De valider** le portage de la demande de concours communautaire pour le projet Sundgomobich volet 2 au programme Interreg VI Rhin Supérieur par le Pays du Sundgau ;
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à déposer une demande de concours communautaire pour contribuer au financement de la mise en service de la ligne Express Dannemarie Gare – Bâle Saint Jean Gare et de la Largue pour une expérimentation de 22 mois du 1^{er} septembre 2027 au 30 juin 2029 ;
- **D'approuver** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'engager** le Pays du Sundgau à cofinancer le projet à hauteur de 232 290,00 € et autoriser le Président à signer l'attestation de cofinancement du même montant ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les demandes de paiements auprès du programme Interreg VI Rhin Supérieur ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

III. Projets cyclables

1. Information : Point d'étape slowUp Alsace Sundgau

Le Président présente un point d'étape sur l'organisation du **slowUp Alsace Sundgau**.

Il rappelle que le slowUp est un label suisse auquel adhère l'association slowUp Alsace Sundgau. Il souligne que cette manifestation repose sur des valeurs de durabilité, de promotion des mobilités actives et de valorisation du patrimoine, conformément au cahier des charges du label.

Il précise que le projet est né d'une initiative du Conseil de Développement du Pays du Sundgau, sous l'impulsion de son président, M. Sébastien STOESEL.

Le Président indique que le Pays du Sundgau assure le pilotage opérationnel du projet par la mise à disposition d'un agent, Mme Alizée KOLMER. Il souligne également l'implication de la Communauté de communes Sundgau, notamment par l'intermédiaire de M. MOSSER pour les questions de sécurité, ainsi que celle de la Communauté de communes Sud Alsace Lague, avec l'appui de Mme Mina SELEM.

Il rappelle qu'au début de l'année 2026 a été créée l'association slowUp Alsace Sundgau afin de fédérer la Communauté de Communes Sud Alsace Lague, la Communauté de Communes Sundgau et le Pays du Sundgau ainsi que les douze communes concernées par le parcours. Monsieur le Président remercie Monsieur Hervé WERMUTH pour son implication et son engagement dans la mise en œuvre de ce projet.

Enfin, il souligne le caractère collectif de cette organisation, associant sport, patrimoine et mobilités douces. Chaque commune traversée mobilise ses associations afin d'animer des places festives mettant en valeur les patrimoines locaux, qu'ils soient gastronomiques, historiques, culturels ou tournés vers les innovations et les énergies de demain.

✓ **Le slowUp, qu'est-ce que c'est ?**

Rendre accessibles au grand public la pratique des mobilités douces (vélo, roller, trottinette, marche...) sur des routes fermées à la circulation automobile durant une journée à travers des itinéraires balisés et sécurisés. Profiter d'un moment convivial sur les places festives avec de la restauration, buvette et des animations.

✓ **Un évènement familial accessible à tous.**

- Accueil du public : **10h – 18h**,
- Fermeture des routes aux véhicules motorisés : **9h00 – 19h00**,
- Accès : **libre et gratuit**.

Date : Dimanche 30 août 2026

(chaque année le dernier dimanche d'août)

✓ **Objectifs de l'évènement :**

- Valoriser l'**attractivité du Sundgau**,
- Mettre en avant les **acteurs locaux**,
- Promouvoir les mobilités douces.

✓ **L'intérêt pour les communes**

- Valoriser le patrimoine local : culturel, architectural, associatif et historique,
- Renforcer l'attractivité du territoire : accroître la visibilité, mettre en avant les atouts de votre commune,
- Soutenir et mettre en lumière les associations locales.

✓ **L'intérêt pour le Sundgau**

- Créer un évènement fédérateur à l'échelle du territoire,
- Accroître la notoriété et l'attractivité du Sundgau avec un évènement phare,
- Attirer un large public et donner envie de Sundgau.



- **Plan de déviation en cours** de validation par la CeA,
- **Conventionnement en cours** pour une présence assurée de la Gendarmerie, de la police municipale d'Altkirch ainsi que de la Brigade Verte,
- **Présence des services de secours sur place** : DPS (Dispositif de Premier Secours),
- **Dépôt de la déclaration de manifestation** prévu avant le 30 juin, conformément au délai réglementaire de deux mois,
- **Organisation des places festives** (animations, restauration et buvettes).

Monsieur Bernard SUTTER demande s'il serait envisageable de modifier le parcours du slowUp Sundgau pour les futures éditions.

Le Président répond que cette modification ne peut être envisagée à ce stade car les études préalables, les autorisations administratives ainsi que l'organisation de l'événement sont lourdes et déjà finalisées. Il indique qu'une modification du parcours serait trop complexe à mettre en œuvre et que le label demande également une constante du tracé pour faciliter son appropriation par les participants. Le Président insiste sur la complexité et l'ampleur du dossier de sécurisation de l'itinéraire.

Enfin, il souligne qu'un bilan complet sera réalisé à l'issue de cette première édition. Celui-ci portera notamment sur la fréquentation de l'événement, le fonctionnement des places festives et le déroulement du parcours, afin d'identifier les éventuelles améliorations à apporter pour les éditions futures.

2. Délibération : Participation financière du Pays du Sundgau aux dépenses nécessaires à l'organisation du slowUp Alsace Sundgau

L'association **slowUp Alsace Sundgau**, nouvellement implantée sur le territoire, porte l'organisation d'un événement grand public visant à sensibiliser aux mobilités douces et à valoriser les associations ainsi que les entreprises du territoire.

Afin de soutenir la démarche de cette association, le **Pays du Sundgau** participe aux frais liés à l'organisation de cet événement à hauteur de **15 000 €**. Cette participation peut notamment comprendre : la prise en charge des frais de licence de la marque, la prise en charge des frais de publication au registre des associations, la prise en charge du dispositif de sécurité assuré par la gendarmerie et la prise en charge des frais du bureau d'études chargé de l'élaboration du plan de déviation, dans la limite globale de **15 000 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'engagement et le paiement des dépenses pour le compte de l'association à hauteur de 15 000 € ainsi que la participation de 50 € de cotisation ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer la convention bipartite avec l'association *slowUp Alsace Sundgau* fixant les modalités de versement ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter un montant similaire au paiement à l'ADEME dans le cadre du dispositif « Programme d'actions mené par un chargé de mission dédié aux mobilités durables » (convention n°23GED0388) ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération.

3. **Délibération** : Participation financière aux dépenses de l'association SundgoVéloSolidaire



L'association **SundgoVéloSolidaire**, nouvellement implantée sur le territoire, propose des permanences d'auto-réparation de vélos ainsi que des actions de sensibilisation aux mobilités douces. Afin de soutenir cette démarche, le **Pays du Sundgau** participe aux frais de fonctionnement et d'animation de l'association à hauteur de **2 000 €**. Cette participation pourra notamment contribuer au financement : de l'achat de matériel de réparation de vélos et de pièces détachées, de la formation des bénévoles et des frais de bouche liés à l'organisation d'un ciné-débat.

Le **Pays du Sundgau** participera à hauteur de **150 €** à l'achat de places de cinéma destinées aux jeunes accompagnés par la Mission Locale, à l'occasion du ciné-débat du film *Les Roues de l'avenir*.

Enfin, le Pays du Sundgau fera appel à l'association pour la réalisation de **deux ateliers d'auto-réparation vélo** et de **deux ateliers de remise en selle**, à destination des agents de la collectivité ainsi que du grand public, pour un montant total de **1 600 €**.



Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer la convention bipartite avec l'association SundgoVéloSolidaire fixant les modalités de versement ;
- **D'approuver** la participation financière du Pays du Sundgau aux frais de l'association à hauteur de 2 000 € ;
- **D'approuver** le recours à l'association pour l'organisation d'ateliers d'auto-réparation et de remise en selle ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter un montant similaire au paiement à l'ADEME dans le cadre du dispositif « Programme d'actions mené par un chargé de mission dédié aux mobilités durables » (convention n°23GED0388) ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération.

IV. **Délibération** : **Projet Alimentaire Territorial : proposition d'organiser un marché de Noël des producteurs locaux**

Madame Sophie SCHOENIG, Vice-Présidente en charge du Projet Alimentaire Territoriale, explique que l'action initialement envisagée de former des chefs en cuisine végétarienne pour un montant de 5 522 € dans le cadre du PAT n'a pas été poursuivie, faute d'une demande suffisante de la part des acteurs concernés qui mettent déjà en œuvre des formations interne à leurs structures sur ce sujet.

Madame Sophie SCHOENIG, propose donc de réorienter cette dépense vers une action de valorisation de la carte « Mangez Sundgavien ! ». En partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, le Pays du Sundgau propose d'organiser un marché de Noël des producteurs de la carte « Mangez Sundgavien ! ».

L'objectif serait multiple :

- Valoriser et soutenir les producteurs locaux,
- Renforcer la visibilité des produits locaux,
- Faire connaître la carte « Mangez Sundgavien ! »,
- Créer du lien entre les producteurs, les consommateurs et les associations du territoire,
- Sensibiliser le grand public aux enjeux agricoles du territoire.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	% dépenses financés
Accompagnement de la Chambre d'Agriculture Alsace	2 000 €	DRAAF	1 400 €	25%
Communication	1 500 €	Auto-financement	4 100 €	75%
Location matériel	1 000 €			
Animations Jour J	1 000 €			
TOTAL	5 500 €		5 500 €	

Madame Céline MARTINEAU demande si le projet de marché de Noël sera mis en œuvre dès l'hiver 2026 et si le lieu d'organisation est d'ores et déjà arrêté.

Madame Sophie SCHOENIG répond que la première édition est bien prévue pour l'hiver 2026. Elle précise toutefois que le lieu d'accueil reste à déterminer. Sous réserve de l'approbation du projet par le Conseil syndical, le Pays du Sundgau lancera un appel à candidatures afin d'identifier la commune qui accueillera cette manifestation.

Elle rappelle que l'objectif principal de ce marché de Noël est de promouvoir les producteurs locaux, en particulier dans le cadre de la démarche « Mangez Sundgauvien ! ». Elle souligne que toutes les initiatives contribuant à valoriser les producteurs du territoire sont importantes.

Un membre de l'assemblée suggère d'élargir le projet en y associant également les artisans et les métiers d'art afin de mettre en valeur le savoir-faire local.

Madame Sophie SCHOENIG indique que la priorité demeure la promotion des producteurs alimentaires locaux et de la marque « Mangez Sundgauvien ! ». Elle précise toutefois que la composition du marché pourra être adaptée et que la participation d'associations, d'artisans ou de représentants des métiers d'art pourra être envisagée si cela contribue à renforcer l'attractivité de l'événement.

Le Président précise que cette initiative s'inscrit dans une volonté de réorienter les moyens consacrés à la promotion des producteurs locaux. Il indique que plusieurs sites pourraient être retenus à terme, afin de mettre en valeur les producteurs de différents secteurs du territoire.

Il rappelle que l'objectif est de renforcer la visibilité de la démarche « Mangez Sundgauvien ! » et de permettre aux consommateurs d'identifier plus facilement les producteurs locaux répondant à leurs besoins. Il souligne que cette action vise également à accompagner les exploitations agricoles dans la diversification de leurs activités et à contribuer au développement de l'autonomie alimentaire du territoire.

Il conclut en rappelant que le rôle du Pays du Sundgau est de favoriser les échanges et la mise en relation entre les producteurs locaux et les consommateurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la réorientation d'une action qui ne sera pas poursuivie (formation en cuisine végétarienne) vers une nouvelle action : organisation d'un marché de Noël des producteurs sundgauviens ;
- **De valider** les objectifs ciblés par le projet ;
- **D'approuver** le budget prévisionnel du projet ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les demandes de paiements auprès de la DRAAF ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération.

V. Point d'information : accompagnement au développement des projets d'autoconsommation collective

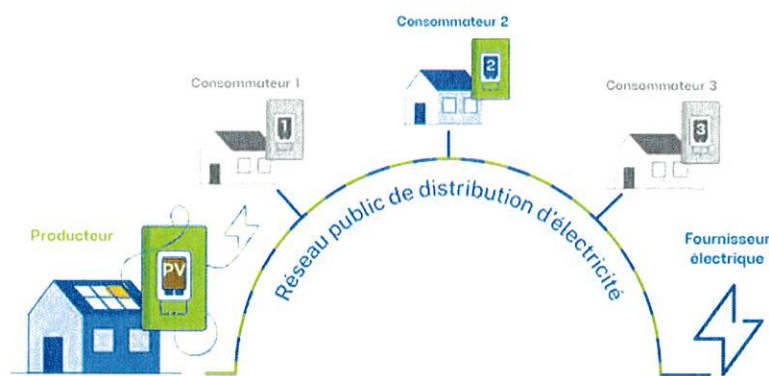
Le Président précise que ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la suite de la réunion du 16 juin avec TEA, compte tenu de l'intérêt du sujet pour les collectivités du territoire. Il indique que cette communication vise à informer rapidement les communes des possibilités d'accompagnement qui leur sont offertes.

Monsieur Jean-Michel ZINCK, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, informe donc l'assemblée des échanges intervenus lors d'une réunion organisée avec Territoire d'Énergie Alsace (TEA) le 16 juin dernier.

Il rappelle que l'autoconsommation collective permet de partager une production locale d'énergie renouvelable entre plusieurs consommateurs à l'échelle d'un site, d'un quartier ou d'une zone d'activité. Il indique que les évolutions du contexte énergétique conduisent désormais à privilégier l'autoconsommation de l'électricité produite, plutôt que son injection sur le réseau, moins rentable pour les producteurs d'énergie.

Il souligne qu'au regard du développement des installations photovoltaïques sur le territoire, le réseau électrique pourrait aussi atteindre, à moyen terme, des limites de capacité. Dans cette perspective, l'énergie produite devra être davantage autoconsommée en local ou stockée, notamment au moyen de batteries.

Monsieur Jean-Michel ZINCK indique enfin que TEA propose d'accompagner les collectivités dans la réalisation d'une étude portant sur le développement de l'autoconsommation collective à l'échelle du territoire.



Autoconsommation collective (ACC)

Permet de partager une production locale d'électricité renouvelable entre plusieurs consommateurs situés à proximité.

Nécessite une étude préalable pour :

- **Évaluer** le potentiel de production (photovoltaïque notamment) ;
- **Analyser** les consommations ;
- **Définir** le scénario le plus pertinent techniquement et économiquement.

LES AVANTAGES POUR UNE COLLECTIVITÉ



RÉDUIRE SA
**FACTURE
D'ÉLECTRICITÉ**



ACCÉLÉRER LA
**TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



VALORISER SON
**PATRIMOINE
FONCIER**



Sundgau.

✓ Accompagnement proposé par TEA

Réunion entre le Pays du Sundgau et Territoire d'Énergie Alsace (TEA) le 16 juin 2026 :

➤ **Proposition d'accompagnement** : Étude de préfiguration comprenant :

- analyse des sites de production potentiels ;
- analyse des courbes de consommation ;
- élaboration de scénarios d'autoconsommation ;
- présentation du cadre réglementaire.

➤ **Conditions financières**

- 1 000 € HT (1 200 € TTC) par étude ;
- 100 € HT (120 € TTC) par réunion supplémentaire.
- Financé à hauteur de 70% par le programme Climaxion de la Région

➔ **Suite proposée**

Organisation à la rentrée d'une réunion d'information à destination des communes sur l'ACC et l'accompagnement proposé par TEA et le Pays du

Le Président ajoute que l'étude bénéficierait d'un financement à hauteur de 70 % par Climaxion et invite les collectivités à se saisir de cette opportunité, en rappelant que chaque projet devra être étudié en fonction des spécificités locales.

VI. **Fonctionnement de la structure**

1. **Délibération** : Désignation de deux membres pour siéger aux instances de l'AFUT

Le Président rappelle que le Pays du Sundgau a décidé lors du Conseil Syndical du 5/07/2022 d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, notamment pour l'accompagner dans la révision du SCoT.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Vice-Président en charge du SCoT, présente l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale du Sud Alsace (AFUT). Il précise que cette structure succède à l'ancienne Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne et qu'elle réunit des experts spécialisés dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement territorial.

Il indique que les collectivités peuvent adhérer à l'AFUT au moyen d'une cotisation annuelle, leur donnant ainsi accès à un catalogue d'études et d'expertises déjà réalisées, ainsi qu'à un accompagnement sur différents projets d'aménagement.

À titre d'exemple, il précise que la commune de Dannemarie et la Communauté de communes Sud Alsace Largue sont déjà membres de l'AFUT et ont bénéficié de plusieurs études, notamment dans les domaines des mobilités douces et de l'évolution des effectifs périscolaires.

Il souligne que les champs d'intervention de l'AFUT sont particulièrement larges et couvrent notamment les questions de mobilité, de démographie, d'aménagement et de développement du territoire.

L'Agence a changé de dénomination sociale en janvier 2023 et se nomme désormais Afut Sud-Alsace.

Le Président rappelle que l'adhésion permet de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation...). Elle permet aussi aux adhérents de participer aux instances et à la vie de l'Agence (Assemblées Générales, Matinales, publications...).

À cet effet, pour participer aux réunions d'instance de l'Afut Sud-Alsace, le PETR doit désigner, parmi ses membres, **1 représentant Titulaire et 1 représentant Suppléant** (pour le remplacer en cas d'indisponibilité).

À la suite des élections des représentants du Pays du Sundgau qui a eu lieu le lundi 18 mai 2026, le Président, Monsieur Denis NASS propose la candidature de Monsieur Antoine WAECHTER **comme représentant titulaire** et Madame Isabelle METERY **comme représentant suppléant**.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De nommer, Monsieur Antoine WAECHTER** comme titulaire, pour représenter le PETR PAYS du SUNDGAU au sein de l'AFUT SUD-ALSACE ;
- **De nommer, Madame Isabelle METERY** comme suppléant, pour représenter le PETR PAYS du SUNDGAU au sein de l'AFUT SUD-ALSACE.

2. Délibération : Dépôt de dossier – Subvention Ingénierie Territoriale 2026 de la Région Grand Est

Le Pays du Sundgau porte des missions d'ingénierie territoriales qui s'inscrivent dans une logique de déclinaison opérationnelle des politiques régionales inscrites dans le SRADDET et relatives à la compétence Mobilité de la Région Grand Est.

En 2025, la Région Grand Est a proposé aux Pays / PETR une convention cadre pour trois ans. L'aide financière de la Région Grand Est accordée au Pays du Sundgau dans le cadre de cette convention est affectée exclusivement au bénéficiaire pour la réalisation des missions telles que déclinées ci-dessous :

- ✓ Au titre de l'aide socle régionale forfaitaire en soutien aux compétences transversales et décloisonnées de l'équipe PETR du Pays du Sundgau.
- ✓ Au titre de l'aide régionale optionnelle en soutien d'une thématique bien identifiée et concertée avec la Région Grand Est.
- ✓ Au titre de l'aide régionale optionnelle à la mise en œuvre du chantier collectif inter-PETR « Modèles socio-économiques d'intérêt général et hybridation des financements » mené dans le cadre du réseau des directeurs de Pays animé par la Région, en lien avec l'association Citoyens et Territoires.

Pour les Pays / PETR de plus d'un ETP dont la densité de population est supérieure ou égale à 50 habitants / KM², l'aide socle s'élève à 10 000 €. C'est le cas du territoire du Pays du Sundgau qui compte une densité de population de 108 habitants / KM².

Sur cette base, le Pays du Sundgau sollicite auprès de la Région Grand Est une subvention de fonctionnement d'un montant total maximal de **22 000 €** pour la réalisation des projets décrits à l'article 2 précité.

Le montant de l'aide régionale est déterminé en application des principes exposés dans la convention-cadre 2025-2027 et décomposé comme suit :

- ✓ **L'aide-socle** de soutien aux compétences transversales et décloisonnées de l'équipe du PETR du Pays du Sundgau **fixée à 10 000 €** sous réserve de la bonne exécution des missions décrite à l'article 2.
- ✓ **L'aide au traitement de la thématique Mobilité** concertée avec la Région Grand Est **fixée à 8.000 €**, sous réserve de la bonne exécution des actions menées et du respect des engagements du PETR du

Pays du Sundgau dans le cadre du dialogue de gestion réalisé en lien avec la Maison de la Région et la Direction Métier concernées.

La thématique retenue est la suivante : **Mobilité, développement de lignes de transports collectifs pour connecter le territoire en interne et aux agglomérations voisines.**

- ✓ **L'aide régionale optionnelle.** Le montant de cette aide régionale est fixé à **4.000 €**, sous réserve de la participation effective et active du Directeur aux réunions du réseau des Directeurs de Pays animé par la Région, en lien avec Citoyens & Territoires. Le Pays du Sundgau s'engage à travailler avec la Région Grand Est et Citoyens et Territoires sur les « Modèles socio-économiques d'intérêt général et hybridation des financements ».

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De valider** le positionnement du PETR du Pays du Sundgau au niveau du socle, de l'aide au traitement thématique sur le sujet des mobilités et de l'aide régionale optionnelle relative au chantier collectif mené avec la Région Grand Est sur la thématique de l'hybridation des financements ;
- **D'approuver** les modalités financières conditionnées par le nombre d'Equivalents Temps Pleins du Pays du Sundgau et la densité de population du territoire pour le socle commun, ainsi que les thématiques traités pour les financements thématiques et optionnels ;
- **D'approuver** le montant de l'aide sollicité par le Pays du Sundgau à la Région Grand Est qui s'élève à 22 000 € ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer la Convention de Financement 2026 « Soutien à l'Ingénierie Territoriale » proposée par la Région Grand Est ainsi que toutes les pièces contractuelles nécessaires.

3. Délibération : Adoption du règlement budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération du 6 décembre 2023 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature,

Considérant que ce règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable,

Considérant que le règlement budgétaire et comptable a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et d'Engagement et la fongibilité des crédits. Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Considérant l'élection de nouveaux représentants du Pays du Sundgau, il convient d'adopter le règlement budgétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

4. **Délibération** : Participation financière à la protection sociale complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération initiale du 31 mai 2011 instaurant une participation de l'employeur au financement des mutuelles santé ;

Vu le débat d'orientation budgétaire incluant les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire en date du 10 Février 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 mars 2026 ;

Le Président précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. La labellisation permet en effet de s'assurer que le contrat de mutuelle répond aux critères sociaux et de solidarité définis par le décret n°2011-1474.

La participation sera versée mensuellement à l'agent et au vu d'une attestation d'adhésion établie au 1er janvier de chaque année. Cette dernière devra être transmise au service comptabilité du Pays du Sundgau au plus tard le 15 du mois afin de pouvoir être prise en compte sur les salaires en cours.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De poursuivre** le versement de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit à un contrat ou règlement auquel un label a été délivré ;
- **De déterminer** le montant et les modalités de la participation du PETR du Pays du Sundgau comme suit :
 - **De fixer** le montant de la participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 50 € par mois à compter de juillet 2026, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année ;
 - **De fixer** le montant selon la composition de la famille, à savoir 5 € supplémentaire par enfant jusqu'à 3 enfants maximum et toujours dans la limite de la cotisation versée par l'agent ;
- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y afférents.

5. **Délibération** : Revalorisation temporaire de la valeur faciale des titres restaurant et du montant de la participation employeur.

Il est d'abord rappelé aux membres de l'assemblée délibérante qu'en vertu de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, les collectivités et établissements publics peuvent attribuer des titres restaurants à leurs agents, dans le cas où ceux-ci ne peuvent bénéficier d'un dispositif de restauration compatible avec la localisation de leur poste de travail.

Aussi, par délibération 15 février 2011, le PETR du Pays du Sundgau a choisi d'octroyer des titres restaurants à ses agents à partir du 1er mars 2011. Le Conseil Syndical a fixé à 8 euros la valeur faciale des titres restaurants et à 50% de cette valeur la participation employeur.

Selon les dispositions en vigueur, aucune valeur minimale ou maximale des titres restaurants n'est imposée. Pour autant, pour être exonérée de cotisations de Sécurité Sociale, la contribution de l'employeur au financement de l'acquisition des titres restaurant doit respecter 2 conditions cumulatives :

- Être comprise entre 50 et 60 % de la valeur nominale du titre.
- Ne pas dépasser 7,32 € par titre.

Depuis le 15 février 2011, en vertu de la délibération précitée :

- la valeur faciale des titres octroyés par le PETR du Pays du Sundgau est fixée à 8 € ;
- Le PETR du Pays du Sundgau participe à hauteur de 4 €, soit 50% de la valeur faciale ;
- et les agents à hauteur de 4 €.

Dans le cadre de mesures de soutien au pouvoir d'achat, et afin de répondre spécifiquement à l'inflation de la vie courante, le PETR du Pays du Sundgau souhaite agir sur une période de 6 mois par la présente délibération afin de revaloriser la valeur faciale des titres en la portant à 10 euros, avec une participation de 60%, soit des contributions respectives de 6 € (Pays du Sundgau) et de 4 € (agent).

Bénéficiant au plus grand nombre, cette mesure représente un gain semestriel de pouvoir d'achat net d'environ 192 € (exemple d'un agent bénéficiant de 96 titres sur la période de 6 mois).

À titre informatif, sur la période de juillet 2025 à décembre 2025, 1 658 titres ont été délivrés pour un montant de 13 265 €, dont 6 632,50 € à la charge des agents et 6 632,50 € restant à charge du Pays du Sundgau.

Compte tenu de la revalorisation ainsi proposée, le coût supplémentaire pour le Pays du Sundgau est estimé à 4 128 € pour le deuxième semestre 2026.

Le Président indique que le budget approuvé le 4 mars 2026 dispose des marges nécessaires pour absorber cette revalorisation. Il confirme que les ressources budgétaires prévues permettent d'en assurer le financement sur les six prochains mois.

2025	4 292 €		5 534 €	2 883 €	2 516 €	2 558 €	2 274 €	1 741 €	2 341 €	2 357 €	2 440 €	2 112 €	31 047 €	
2026	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL	
35 144 €	2 904 €	2 712 €	2 424 €	2 216 €	1 976 €	2 432 €							14 664 €	
													Estimatif pour fin 2026	29 328 €

* 13 265 €

Calcul Budget 2026 : 8 € x 191 jours x 23 agents = 35 144 €

Estimation pour 6 mois : 21 agents à temps complet : 21 x 96 jours x 2 € = 4 032 €
 1 agent à temps partiel : 1 x 48 x 2 € = 96 €
 Soit : 4 128 €

Estimation - Année 2026	29 328 €
Passage à 10 € par ticket	4 128 €
	33 456 €

95 % du BP 2026

La séance plénière du Comité Social Territorial (CST) étant programmée au 15 septembre prochain, son avis ne peut être recueilli préalablement à la présente délibération. Toutefois, le Centre de Gestion du Haut-Rhin a indiqué qu'un avis favorable sera préconisé lors de cette séance.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De porter** à 10 euros la valeur faciale des titres restaurants attribués par le Pays du Sundgau, à compter du 1^{er} juillet 2026, jusqu'au 31 décembre 2026 (6 mois) ;
- **D'augmenter** la participation employeur à 60% de la valeur faciale du titre, à compter du 1^{er} juillet 2026, jusqu'au 31 décembre 2026 (6 mois) ;
- **De rappeler** qu'à partir du 1^{er} janvier 2027 :
 - la valeur faciale des titres octroyés par le PETR du Pays du Sundgau sera fixée à 8 € ;
 - le PETR du Pays du Sundgau participera à hauteur de 4 €, soit 50% de la valeur faciale ;
 - et les agents à hauteur de 4 €.
- **De rappeler** que les titres restaurants sont attribués dans les conditions fixés par le règlement intérieur de l'établissement.

6. Délibération : Mise à jour du Tableau des Effectifs

Le tableau des effectifs évolue régulièrement au gré des missions et des besoins de la structure.

À la suite de la mutation de l'agent en poste, l'emploi de gestionnaire Leader a été pourvu par un nouvel agent au grade de rédacteur à temps plein. Un poste d'instructeur du droit des sols en CDD a été renouvelé à temps partiel au grade de rédacteur.

EMPLOIS POURVUS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL *	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2026*
Filière administrative						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Responsable des finances et des ressources humaines	Rédacteur	B	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et Chargée des relations extérieures	Attachée	A	CDI	TC	1	
Chargée de mission LEADER	Rédacteur	B	CDD 3ans	TC	1	
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	1	
Chargée de missions culture / patrimoine	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinateur projets mobilités	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission Mobilité	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du Pôle Habitat et conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC		1
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	3 TC/1 TNC	4	
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	1
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Secrétariat de Direction	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission SCOT	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Filière technique						
Agent de récolement des actes d'urbanisme	Technicien	B	Titulaire	TC	1	
Chargé de mission développement des énergies renouvelables	Ingénieur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droits des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

Un poste d'instructeur du droit des sols en CDD a été renouvelé à temps plein pour assurer le remplacement d'un agent public territorial jusqu'au 30 juin 2026. Selon les besoins, cet emploi pourrait être reconduit pour une période de 3 mois.

REMPLACEMENT	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2026
Instructeur du Droit des Sols	Rédacteur	B	CDD	TC/TNC	1	1

Le tableau des effectifs laisse apparaître les contrats à durée déterminée arrivant à échéance au cours de l'année 2026. Il est proposé de reconduire les postes selon les modalités exprimées ci-dessous :

EMPLOIS À RENOUELER en 2026*	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme	Adjoint administratif à attaché	A-B-C	Titulaire - CDD - CDI	TC/TNC/TP		1
Chargé de mission en rénovation énergétique	Adjoint administratif à attaché	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1

Les postes ouverts au Pays du Sundgau non pourvus sont :

POSTES OUVERTS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Conseiller Rénovation énergétique SARE/MAR	Adjoint administratif à attaché, adjoint technique à ingénieur	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		
Poste ouvert	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C		TC		
Poste ouvert	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C		TC		
Chargé de mission culture	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas.,	B	Titulaire ou CDD 18 mois	TC		

* TC : Temps complet - TNC : Temps non complet - TP : Temps partiel

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'évolution du tableau des effectifs ;
- **D'approuver** le renouvellement d'un poste d'instructeur du droit des sols en remplacement d'un agent public territorial ;
- **D'approuver** la reconduction des postes arrivant à échéance au cours de l'année 2026 ;
- **D'approuver** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs soient abrogées à compter en vigueur de la présente délibération.

VII. Présentation de la démarche « Ambition Bien vieillir » par la Collectivité européenne d'Alsace

Madame Régine RENTZ, Présidente de la Conférence des Maires, introduit le point consacré à la présentation de la démarche « Ambition Bien vieillir » portée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Elle indique que des représentants de la CeA sont invités à présenter cette démarche aux maires du territoire du Pays du Sundgau. Elle rappelle que le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur à l'horizon 2040, avec une augmentation attendue de plus de 50 000 personnes âgées de 85 ans et plus en Alsace, alors que le territoire compte actuellement environ 17 000 places en EHPAD.

Madame la Présidente précise qu'une large concertation a été engagée par la CeA autour de la thématique « Bien vieillir : quelle ambition pour l'Alsace ? ». Cette démarche vise à répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population, notamment en matière d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Elle rappelle que cette concertation s'inscrit dans la continuité d'une première phase de consultation menée auprès des partenaires du secteur dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie vieillissement adoptée en 2025.

Enfin, Madame la Présidente souligne que cette dynamique de co-construction a vocation à associer l'ensemble des acteurs locaux concernés, en particulier les communes, les EPCI, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs. Elle indique que les enjeux du vieillissement concernent directement de nombreuses politiques locales, notamment la santé et la prévention, les mobilités, l'habitat, l'accès aux loisirs, l'attractivité des territoires, l'alimentation, l'aménagement et l'urbanisme, la logistique et l'offre de services.

La parole est ensuite donnée au Vice-Président de la CeA, Monsieur Nicolas JANDER, pour la présentation de la démarche « Ambition Bien vieillir ».

***Le compte rendu des échanges sur la présentation de la CeA sera annexé au volet « Conférence des Maires » de la présente séance.**

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Il remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation à la séance. Il clôt la séance à 20h45.

Denis NASS



Président du Pays du Sundgau